

# Flash Infos

No34 - Janvier 2018



**Commune de Solers**

## *Meilleurs vœux*



*Solers 2018*

**Gilles GROSLEVIN, Le Maire**  
**Le Conseil Municipal de Solers et le Personnel Communal**

Vous présentent leurs meilleurs vœux de santé,  
de paix et de prospérité pour l'année 2018

Et ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux

**Le vendredi 19 janvier 2018 à 18h30**  
Salle des fêtes

RSVP à [mairie.solers@wanadoo.fr](mailto:mairie.solers@wanadoo.fr)

Accueil Mairie: 01.64.06.72.05 - [mairie.solers@wanadoo.fr](mailto:mairie.solers@wanadoo.fr)

**[www.solers.fr](http://www.solers.fr)**

# Le recensement de la population se déroule dans la commune du 18 janvier au 17 février 2018.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil aux agents recrutés à cette fin:

**Mme Anna FERRAGUT  
Mme Laurence FOY  
et Mme Carole DECAUDIN.**

Il vous est possible de répondre par internet même si vous ne disposez pas d'un ordinateur. En effet, la mairie met à votre disposition un ordinateur dans un bureau isolé, sur lequel vous pourrez saisir à l'adresse [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) en cliquant sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Vous serez alors guidé pour répondre au questionnaire. En Mairie, Noémie est également disponible pour répondre aux questions éventuelles.



**RECENSEMENT**  
de la population 2018  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

#### C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

#### C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

#### C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

#### LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018**

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



& votre commune

## **Ramassage des sapins de Noël**

*Les sapins de Noël seront ramassés avec les encombrants le 27 Janvier.*

En revanche et pour rappel, les réfrigérateurs et autres appareils électroménagers ne sont PAS ramassés avec les encombrants !!!

Accueil Mairie: 01.64.06.72.05 - [mairie.solers@wanadoo.fr](mailto:mairie.solers@wanadoo.fr)

**[www.solers.fr](http://www.solers.fr)**